

## Avis d'enquête publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Par arrêté en date du 31 août 2011, la présidente du Syndicat Mixte du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de SCoT, arrêté en conseil syndical le 15 décembre 2010 ;

L'enquête publique se déroulera du lundi 26 septembre 2011 au 27 octobre 2011 inclus.

Le Président du Tribunal Administratif d'ORLEANS a désigné M. Jean AUTISSIER (Conseiller en aménagement et en environnement industriel en retraite) en qualité de Président de la commission d'enquête, M. Michel LAFAILLE (Colonel en retraite) et M. Jean CORNAIRE (Administrateur A.N.P.E. à la retraite) en tant que membres titulaires. M. Philippe MARCANGELI (Ingénieur de recherche à la retraite) a été désigné comme membre suppléant.

Le dossier d'enquête publique ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, sont déposés et consultables pendant toute l'enquête, au siège des différentes Communautés de Communes du Pays (CC du Beauce, CC du Bellegardois, CC Le Cœur du Pithiverais, CC du Malesherbois, CC du Plateau Beauceron, CC de la Plaine du Nord Loiret et CC des Terres Puisseautines) ainsi qu'à la mairie de CHILLEURS-AUX-BOIS (pour la CC de Beauce et du Gâtinais), aux heures habituelles d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable au siège du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (16, avenue de la République - 45300 PITHIVIERS) ainsi que sur son site internet ([www.pays-du-pithiverais.fr](http://www.pays-du-pithiverais.fr)) et dans toutes les mairies aux heures habituelles d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais pourront être consignées dans les registres d'enquête ou adressées, par écrit, à M. le Commissaire-enquêteur - Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais - 16, avenue de la République - 45300 PITHIVIERS.

Permanences des commissaires-enquêteurs : les observations seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête aux lieux, jours et horaires suivants :

- Communauté de Communes du Beauce - 3 bis, rue des Déportés - 45340 BEAUNE-LA-ROLANDE : le jeudi 6 octobre 2011 de 14h30 à 17h30,
- Mairie de CHILLEURS-AUX-BOIS - 42, Grande Rue - 45170 CHILLEURS-AUX-BOIS : le jeudi 13 octobre 2011 de 9h00 à 12h00,
- Communauté de Communes du Bellegardois - Cour d'Antin - 45270 BELLEGARDE : le lundi 3 octobre 2011 de 14h00 à 17h00,
- Communauté de Communes Le Cœur du Pithiverais - 13, mail Sud - 45300 PITHIVIERS : le lundi 26 septembre 2011 et le jeudi 27 octobre 2011 de 14h30 à 17h30,
- Communauté de Communes du Malesherbois - 5 ter, avenue du Général de Gaulle - 45330 MALESHERBES : le lundi 26 septembre 2011 et le jeudi 27 octobre 2011 de 14h00 à 17h00,
- Communauté de Communes du Plateau Beauceron - 18, rue de Paris - 45300 SERMAISES : le mardi 11 octobre 2011 de 15h00 à 18h00,
- Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret - 11, rue d'Arconville - 45480 OUTARVILLE : le mercredi 19 octobre 2011 de 14h00 à 17h00,
- Communauté de Communes des Terres Puisseautines - 2 bis, rue du 14 juillet - 45390 PUISEAUX : le vendredi 7 octobre 2011 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, le rapport ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête sont transmises à la Présidente du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, dans un délai d'un mois. Ils pourront être consultés dans les lieux d'enquête précédemment cités ainsi qu'au siège du Pays.

Après l'enquête publique, le SCoT, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises, sera approuvé par délibération du conseil syndical du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.